

<http://www.sudouest.fr/2018/03/10/truites-top-depart-a-6-h-52-4268485-813.php>

Ouverture de la pêche à la truite en Charente : des règles bien spécifiques



Vincent Hortolan, directeur de la Fédération de pêche de Charente, sur les bords de la Touvre. (Lloïc Dequier)

L'ouverture officielle de la pêche à la truite sur tous les cours d'eau du département a eu lieu ce samedi matin. Explications.

Jour j, ce samedi 10 mars dès 6 h 52, pour des milliers de pêcheurs charentais. Sur les 15 000 titulaires d'une carte de pêche en Charente, une bonne moitié ne résiste pas à l'appel de la truite. Le rituel est immuable, et le top départ toujours ultra précis. La pêche à la truite, ce jour-là et jusqu'au 17 septembre, est ouverte sur tous les cours d'eau de Charente.

Un grand jour surveillé par une vingtaine de gardes pêches particuliers bénévoles et cinq gardes assermentés par la Fédération de pêche de la Charente. Attendues, des truites arc-en-ciel, alevinées spécialement pour l'événement – lâchées par les AAPPMA (1) -, et des truites sauvages (fario).

« On en a encore de jolies proportions dans nos cours d'eau charentais, notamment autour d'Angoulême dans la Touvre, l'Argence, la Nouère, mais aussi l'Aume Couture, l'Auge, le Bief, Sonnette, Bonnieure, certains affluents de la Vienne dans le Confolentais. Je ne les citerai pas tous, je risquerai d'en oublier », sourit Vincent Hortolan, directeur de la Fédération de pêche. Parmi les nouveautés de la saison, à noter deux nouveaux parcours de grâciation (no kill) sur l'Aume et la Couture, où on remet immédiatement à l'eau le poisson pêché sans le blesser.

L'ouverture officielle de la pêche à la truite sur tous les cours d'eau du département a eu lieu ce samedi matin. Explications :

Jour j, ce samedi 10 mars dès 6 h 52, pour des milliers de pêcheurs charentais. Sur les 15 000 titulaires d'une carte de pêche en Charente, une bonne moitié ne résiste pas à l'appel de la truite. Le rituel est immuable, et le top départ toujours ultra précis. La pêche à la truite, ce jour-là et jusqu'au 17 septembre, est ouverte sur tous les cours d'eau de Charente.

Un grand jour surveillé par une vingtaine de gardes pêches particuliers bénévoles et cinq gardes assermentés par la Fédération de pêche de la Charente. Attendues, des truites arc-en-ciel, alevinées spécialement pour l'événement – lâchées par les AAPPMA (1) -, et des truites sauvages (fario).

« On en a encore de jolies proportions dans nos cours d'eau charentais, notamment autour d'Angoulême dans la Touvre, l'Argence, la Nouère, mais aussi l'Aume Couture, l'Auge, le Bief, Sonnette, Bonnieure, certains affluents de la Vienne dans le Confolentais. Je ne les citerai pas tous, je risquerai d'en oublier », sourit Vincent Hortolan, directeur de la Fédération de pêche. Parmi les nouveautés de la saison, à noter deux nouveaux parcours de grâciation (no kill) sur l'Aume et la Couture, où on remet immédiatement à l'eau le poisson pêché sans le blesser.

La Touvre, unique :

« Des parcours très fréquentés, surtout pour le wading (pêche dans l'eau en combinaison, NDLR) », souligne Valentin Hortolan. Plus ancien, celui de la Camoche, sur la Touvre, connaît un sacré succès. « Surtout à partir du 3e vendredi de mai, quand le wading est autorisé, à cause de la reproduction tardive des truites dans la Touvre. Ce n'est plus la peine de chercher un hébergement à 10 km à la ronde. On a des pêcheurs chevronnés qui viennent de toute la France », témoigne Régis Hauthier, président de l'AAPPMA La Truite saumonée.

La Touvre, deuxième résurgence de France, reste un paradis pour la truite en termes de débit, avec sa température régulée par la filtration de l'eau dans le karst. « Elle descend rarement en dessous de 10°, ne monte jamais au-dessus de 17°. La Touvre, c'est une rivière calcaire qui offre un potentiel de croissance plus élevé pour les truites », précise Vincent Hortolan.

Règles bien spécifiques :

La fédération de pêche, chargée de la promotion et du développement des loisirs pêche en eau douce et de la protection et restauration des milieux aquatiques, sera sur le pont.

Sur les cours d'eau de première catégorie, les pêcheurs auront droit à une canne et toutes les techniques de pêche seront autorisées (au toc, au leurre, au vairon manié, pêche à la mouche). Sur les cours d'eau de deuxième catégorie, seule la pêche aux appâts naturels sera permise. Il faudra attendre le 1er mai pour que la pêche au leurre soit autorisée.

Des règles bien spécifiques que les pêcheurs expérimentés connaissent sur le bout des doigts, qui tiennent compte des périodes de reproduction des espèces. Enfin, les pêcheurs devraient retrouver des niveaux d'eau correcte. En revanche, il faudra plusieurs années pour que les cours d'eau asséchés en 2016 et 2017 retrouvent l'ensemble de leur flore piscicole.

(1) 29 AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) et une ADAPAEF (pêcheurs amateurs aux engins et filets).

COMMENTAIRES :



• poissons16 **Il y a 16 heures** - 11 mars 2018 à 19h45

"De jolies proportions de truites notamment dans l'Argence et la Nouère" Ce monsieur a t'il vu ces 2 rivières à partir du mois de juin en particulier cet été ?

"Plus la peine de chercher un hébergement à 10 Km à la ronde" Là, je rêve ! C'est vraiment du très grand n'importe quoi. Voir avec les hôteliers. Ce soir je vais au théâtre, il y a un concert de violons.....